Image not found or type unknown

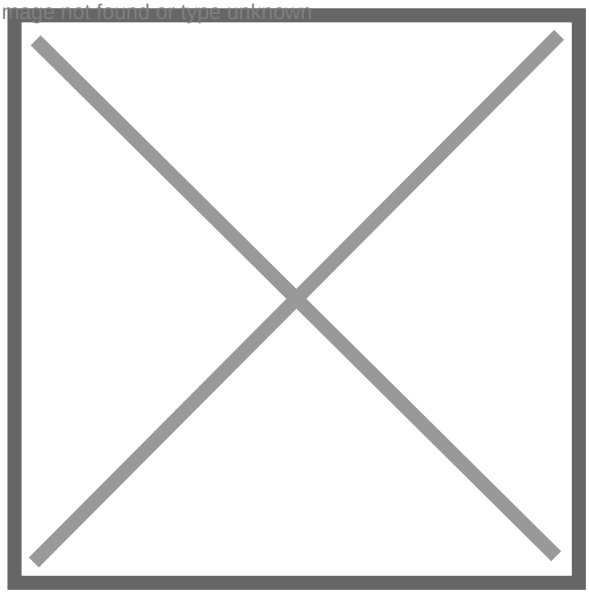

Le sytème d'avance sur commission

Par **jule650_old**, le **28/12/2007** à **12:26**

Bonjour,

Je suis démissionnaire d'un poste de conseiller en immobilier sous un statut de VRP exclusif, avec un système de rémunération dite d'avance sur commission.
Mon salaire du 01/07/07 au 13/07/07, date à laquelle mon contrat de travail à pris fin, ne pas été réglé sous prétexte que cette rémunération est une avance qui ne pourra pas être remboursé par les commissions en cours.
Est ce que ceci est légal ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés